

OBJET : ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE GIRAUD
À BOËN-SUR-LIGNON : VENTE D'UN TERRAIN À LA SCI GIRAUD

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le mardi 9 septembre 2025 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le mardi 16 septembre 2025, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Pierre BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Christine BERTIN, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Roland BOST, Jean-Pierre BRAT, Vivien BROUILLAT, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Pierre-François CHAUT, Thierry CHAVAREN, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Julien DEGOUT, Jean Maxence DEMONCHY, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Jean-Marc DUMAS, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, Marie FRERY, André GACHET, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Clément GAUMON, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean-Marc GRANGE, Serge GRANJON, Martine GRIVILLERS, Dominique GUILLIN, Agnès GUITAY, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Anne JOUANJAN, Michelle JOURJON, Alain LAURENDON, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Cécile MARRIETTE, Christelle MASSON, François MATHEVET, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Annie OSTARD, Rambert PALIARD, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Nicole PINEY, Patrice POTIONNIER, Frédéric PUGNET, Robert REGEFFE, Michel ROBIN, Pascal ROCHE, Nicolas ROLLAND, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, Christian SOULIER, Elodie THEVENET, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Gérard VERNET

Absents remplacés : Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Stéphanie CHAPTUT par Nicolas ROLLAND, Bertrand DAVAL par Patrice POTIONNIER, Jean-Luc DAVAL-POMMIER par Marie FRERY, Monique REY par Agnès GUITAY, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

Pouvoirs : Abderrahim BENTAYEB à Jean-Paul FORESTIER, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Pierre CONTRINO à Catherine DOUBLET, Bernard COTTIER à Christiane BAYET, Marie-Thérèse GAGNAIRE à

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20250916-20250916_CC_D13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2025
Publication : 25/09/2025



Jean-Marc GRANGE, Flora GAUTIER à Jean-Baptiste CHOSSY, Cindy GIARDINA à Gérard VERNET, Eric LARDON à Marcelle DJOUHARA, Nathalie LE GALL à Pascale PELOUX, Gilbert LORENZI à Alain LAURENDON, Yves MARTIN à Thierry HAREUX, Rachel MEUNIER-FAVIER à Marc ARCHER, Ghyslaine POYET à Béatrice DAUPHIN, Frédérique SERET à Patrice POTONNIER, Carole TAVITIAN à François MATHEVET, Stéphane VILLARD à Martine CHARLES

Absents : Patricia CARETTE, Christophe DESTRAS, Pierre DREVET, Yves DUPORT, Alféo GUIOTTO, Martine MATRAT, Gérard PEYCELON, Pierre VERDIER

Secrétaire de séance : Jean-Paul FORESTIER

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	104
Nombre de membres suppléés :	6
Nombre de pouvoirs :	16
Nombre de membres absents :	8
Nombre de votants :	120

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-37 ;

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et sa compétence obligatoire en matière de développement économique et en "zones d'activités économiques" ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 08/09/2025 ;

Considérant que Loire Forez agglomération aménage des zones d'activités et propose une offre foncière adaptée pour faciliter l'installation des entreprises ;

Considérant que la zone d'activités économique de Giraud à Boën-sur-Lignon a été créée par la commune qui a aménagé une partie de cette zone. Cette zone d'activité économique est désormais gérée par Loire Forez agglomération ;

Considérant que la SCI GIRAUD souhaite acquérir les parcelles AN 253 et 255 jouxtant sa propriété d'une superficie totale de 4117 m² pour la construction d'une extension de son bâtiment ;

Considérant que, en application de l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition et/ou transfert en pleine propriété des biens meubles et immeubles affectés à l'exercice de la compétence « zones d'activités économiques », ces parcelles ont été transférées le 26/08/2025 par la commune de Boën-sur-Lignon à Loire Forez agglomération ;

Considérant que par acte en date du 27/08/2025, ce terrain a été grevé d'une servitude de passage tout le long de la limite Est au profit de AN 254 et 257 et l'emprise de la servitude de passage au profit de AN 221 a été modifiée pour ne concerner que AN 253 en fonds servant et pas AN 254.

Ce terrain est compris dans le périmètre du plan de prévention des risques naturels d'inondation relatif à la rivière le Lignon, il est classé principalement en zone quadrillée, avec des parties en zone rouge et en zone bleu clair.

Ce terrain constructible sera vendu borné mais non viabilisé. Aucun complément de viabilisation n'est prévu puisque cette vente est un rattachement à propriété riveraine.

La présente vente est consentie au prix de 10 € HT/m² soit 41 170.00 €, HT, TVA à 20% en sus, conformément aux conditions de vente définies entre Loire Forez agglomération et la SCI GIRAUD, conjointement avec la commune, ce montant est conforme avec l'avis France Domaine en date du 08/09/2025 en intégrant la marge d'appréciation de 10%.

La vente sera conditionnée aux clauses habituelles que Loire Forez agglomération impose lors d'une cession de terrain à vocation économique, pendant une durée de quinze ans :

- concernant le projet de bâtiment : la surface indicative, la destination et le délai de réalisation du bâtiment seront précisés dans la vente et s'imposeront,
- concernant l'évolution de l'occupation ou de la propriété du terrain : Loire Forez agglomération disposera d'un droit de préférence en cas de vente, d'un droit de rétrocession en cas de projet de cession de tout ou parties de terrain non bâti, et tout changement de destination, location, division ou cession sera soumis à son agrément exprès. L'agrément ne serait refusé que pour des raisons d'intérêt général, incompatibilité avec la réglementation en vigueur ou non-respect des engagements initiaux, sauf cas de force majeure.

Les autres conditions de la vente relatives à l'état des lieux s'imposeront, notamment :

- s'engager à accepter, moyennant le forfait de régularisation de 150.00€, la constitution d'une servitude de passage pour le réseau public d'eaux usées existant dans les parcelles AN 253 et AN 255 et sur sa propriété actuelle AN 221,

Cette vente est consentie sous réserve que l'avant-contrat de vente ou la vente soit signé dans un délai d'un an à compter de la présente délibération, soit au plus tard le 15/09/2026.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver la vente des parcelles cadastrées AN 253 et 255, zone d'activités économiques de Giraud à Boën-sur-Lignon, à la SCI Giraud, aux conditions énoncées,
- autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette vente.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve la vente des parcelles cadastrées AN 253 et 255, zone d'activités économiques de Giraud à Boën-sur-Lignon, à la SCI Giraud, aux conditions énoncées,
- autorise le Président ou son représentant à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette vente.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 16 septembre 2025

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance,